

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/
Pagination continue
- Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
- Masthead'
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

L A
SEMAINE RELIGIEUSE
 D E
QUEBEC

Propriétaire Rédacteur :

L'abbé D. GOSSELIN

SOMMAIRE :

Apostolat du Sacré Cœur 289.—Les revenus du clergé catholique 291.—Notice biographique de l'abbé Sigogne 292.—Actions de grâces à Sainte Anne 293.—Consultations 293—De la Médiance et de la Calomnie 294.—Nouvelles Religieuses 295.

APOSTOLAT DU SACRÉ CŒUR.

CONSÉCRATION

DES

Familles Chrétiennes au Divin Cœur de Jésus

POUR LE

Centenaire de Juin 1689.

Dans la mission toute divine que le Cœur de Jésus a confiée à la Bienheureuse Marguerite-Marie, nous devons distinguer deux périodes bien marquées.

La première commence en 1672 et a pour but le *culte individuel du sacré Cœur*, proposé à tout chrétien comme remède à ses infirmités personnelles.

La seconde période se manifeste en 1689 et a pour fin le *culte social du sacré Cœur*, proposé au roi de France comme remède aux maux de la nation.

C'est à la date du 17 juin 1689 que la Bienheureuse écrivit l'épître célèbre qui

contient l'appel du divin Cœur au roi de France. Louis XIV connut-il cette lettre, ses vœux et ses promesses ? On ne sait. Toujours est-il que cet appel resta sans effet, et le 17 juin 1789 (un siècle après, jour pour jour) le Tiers-État, en révolte, se déclarait Assemblée nationale. L'ère des révolutions commençait.

Pour clore enfin cette ère si funeste aux nations, tous les Etats devraient répondre aux désirs de Jésus-Christ et se consacrer officiellement à son divin Cœur. Vaine espérance, semble-t-il ! Mais si nous ne pouvons encore espérer cette consécration des Etats, ne pouvons-nous pas du moins la promouvoir et la réaliser au sein des *familles chrétiennes* ? La famille est la *société fondamentale* des sociétés civiles. Etablir là tout d'abord le règne social du sacré Cœur, c'est préparer, c'est inaugurer son triomphe dans la société civile, et le jour où toutes les familles seront officiellement consacrées au Cœur adorable de Jésus, son règne social dans l'État sera proche ou déjà même commencé.

Dès le mois de mars 1882, le *Messager* conviait les familles chrétiennes à se consacrer ainsi au Cœur de Jésus. Beaucoup se sont rendues à son appel ; mais il faut promouvoir cette pieuse croisade ; il faut l'étendre à tous les foyers catholiques. Pour

atteindre un but si noble et si beau, voici la formule de consécration que nous proposons à toutes les familles chrétiennes.

CONSÉCRATION DES FAMILLES

AU DIVIN CŒUR DE JÉSUS

Sous les auspices du cœur immaculé de Marie

Divin Cœur de Jésus, nous voici prosternés devant votre sainte image, dans les sentiments de la reconnaissance la plus vive pour tous vos bienfaits et de l'amour le plus ardent pour votre ineffable bonté.

Afin de répondre à votre appel du 17 juin 1689, afin de hâter dans notre patrie le règne social de votre Cœur adorable, ô Jésus, nous vous consacrons, sous les auspices du Cœur immaculé de Marie et sous le patronage de saint Joseph, notre famille tout entière. Que notre foyer, comme celui de Nazareth, soit le séjour inviolable de l'honneur, de la foi, de la charité, du travail, de la prière, de l'orare et de la paix domestique. Soyez-y vous-même la règle souveraine de toute notre conduite et le vigilant protecteur de tout nos intérêts.

Nous vous consacrons, aimable Jésus, toutes les épreuves, toutes les joies, tous les événements de notre vie de famille, et nous vous supplions de répandre vos meilleures bénédictions sur tous ses membres absents et présents, vivants et décédés. Nous les confions pour toujours à la garde de votre divin Cœur, et si quelqu'un parmi eux a jamais eu le malheur de contrister votre saint amour, nous faisons amende honorable pour son péché. Au nom de votre Cœur sacré, ô Jésus, acceptez notre réparation et faites-lui miséricorde.

Nous vous prions aussi pour toutes les familles de l'univers: protégez le berceau des nouveau-nés, l'école des adolescents, la vocation des jeunes gens; soyez la force des infirmes, le soutien des vieillards, l'appui des veuves, le père des orphelins; veillez vous-même dans chaque demeure au chevet des malades et des agonisants.

Mais, ô Jésus, océan de miséricorde et d'amour, nous vous supplions surtout de nous secourir au moment de la mort; unissez-nous alors plus étroitement que jamais à votre divin Cœur et au Cœur immaculé de votre auguste Mère; devenez notre asile, notre refuge, notre lit de repos; et, après nous être tour à tour endormis sur votre sein béni, ô Jésus, que chacun de nous en paradis retrouve sa famille tout entière dans votre Cœur sacré. Ainsi soit il.

OBSERVATIONS

1o Cette consécration, qui peut s'accomplir en tout temps, serait mieux placée dans le courant de juin 1889;

2o On inscrira, si elles le désirent, le nom des familles consacrées sur des listes spéciales;

3o Les listes, portant le nom des familles consacrées, nous seront renvoyées pour être placées dans de riches albums, et constituer les *Livres d'or du sacré Cœur*;

4o Ces *Livres d'or* seront déposés dans le sanctuaire national de *Montmartre* pour les familles françaises, et au monastère de *Paray-le-Monial* pour les familles des autres contrées;

5o Cette consécration, les familles peuvent l'effectuer *en commun* dans l'église paroissiale, ou *en particulier* dans leur propre maison;

6o Une *belle image* en chromo, avec représentation du sacré Cœur, servira de souvenir du centenaire. Les Directeurs, Zélateurs et Zélatrices pourront se la procurer en nombre, à des prix très minimes, pour la distribuer aux familles consacrées.

Voici, d'après le texte authentique des révélations de la B. Marguerite-Marie, les principales faveurs que Notre-Seigneur destine aux familles ainsi consacrées:

« Pour les chrétiens vivant dans le monde, mon Souverain Maître m'a assuré qu'ils trouveront dans la dévotion à son sacré Cœur *tous les secours nécessaires à leur état, le soulagement dans leurs travaux, les bénédictions dans toutes leurs entreprises*, la

paix dans leurs familles et la consolation dans leurs misères. C'est proprement dans ce Cœur adorable qu'ils trouveront un lieu de refuge pendant la vie, et principalement à l'heure de la mort. Cet adorable Cœur s'est engagé, par le moyen de cette dévotion, à réunir les familles divisées et à mettre la paix entre elles, à protéger celles qui seraient en quelque nécessité, et à détourner les coups de la juste colère de Dieu, en les remettant en sa grâce, lorsque par le péché elles en seront déchues."

Puisse cette consécration des familles s'étendre à tous les foyers chrétiens et devenir populaire. La famille du pauvre et la famille du riche y trouveront appui, consolations et faveurs des divins Cœurs de Jésus et de Marie. Mais les mères surtout ne sauraient redire trop souvent, au nom de leur famille, une consécration qui sauvegarde si puissamment les intérêts de leurs enfants bien-aimés.

Vu et approuvé,

E. A. CARD TASCHEREAU,

ARCH. de Québec.

Nous croyons que le concours de la Semaine Religieuse de Québec sera très utile pour étendre et populariser cette sainte croisade. C'est pourquoi nous avons demandé et obtenu l'insertion de l'article ci-dessus qui contient l'Acte de consécration, ses motifs et son organisation.

Si l'on a besoin de listes pour les familles à inscrire, ou n'a qu'à nous en faire la demande; elles seront envoyées gratuitement. Quant aux formules de consécration des familles, on peut aussi nous les demander aux prix suivants, franco: 50 exemplaires, 10 cents; 100 exemplaires, 15 cents; 1000 exemplaires, \$1.25.

Archevêché de Québec, 8 mai 1889.

C. O. GAGNON, Ptre,
Directeur diocésain de l'Apostolat
de la Prière.

— o —

Les revenus du clergé catholique

—

Certain journal protestant d'Ontario a récemment enfourché un nouveau cheval de bataille. Les lecteurs, paraît-il, tiennent avant tout à la variété. Il s'apitoie maintenant, c'a foud du cœur—ça va sans dire,—sur le sort des pauvres catholiques

de la Province de Québec, pressurés par un clergé qui ne recherche que les richesses.

Il ne nous est pas désagréable de voir cette question amenée sur le tapis, car l'exposition franche des faits ne peut tourner qu'à l'avantage et à l'honneur du clergé.

Nous allons donc donner quelques statistiques, pour les diocèses de Québec et de Montréal, qui prouveront que ce nouveau cheval de bataille n'est pas plus redoutable que ses aînés.

Les revenus du clergé du diocèse de Québec, par dîme, supplément et casuel, sont en moyenne de \$130,000 par année. Les catholiques sont au nombre de 320,000, et ne paient, par conséquent, que 40 cents par tête pour être royalement desservis.

Le revenu de \$130,000 que nous venons de mentionner, doit fournir la subsistance à 200 prêtres.

La moyenne de l'indemnité annuelle n'est donc pour chaque prêtre que de \$650,00.

La masse des employés civils, des employés de banque, et au moins la moitié des commis sont mieux rémunérés.—

Il en est de même dans le diocèse de Montréal. Les catholiques de ce diocèse paient 41 cents par tête pour la subsistance de leurs prêtres. Ils sont donc en réalité desservis presque gratuitement.

Si on répartit les \$183,440,42 perçues dans le même diocèse, par dîme, supplément et casuel, sur les 300 prêtres qu'on y compte, chaque prêtre se trouve à toucher annuellement environ \$600,00.

Avec ces appointements, un peu moins que princiers, nos curés doivent tenir leur maison sur un pied convenable, paient toujours plus cher que le commun des mortels ce qu'on leur vend, bâtissent des collèges, des couvents, fondent des pensions dans les maisons d'éducation, des lits dans les hôpitaux, et secourent largement les pauvres. Le secret de ce qui semble un mystère au premier abord, c'est que le clergé vit avec frugalité et simplicité, et que ceux

qui mènent une vie de pacha, dans notre pays, ne se recrutent pas dans ses rangs.

Nous serions bien aise que certains journaux protestants nous donnassent le bilan des œuvres de charité de leurs ministres, quand ces derniers ont pourvu convenablement à leur progéniture. Cependant, quelle différence entre le salaire des prêtres catholiques et des ministres protestants !

Les chiffres que nous venons de donner, réfutent victorieusement les criaileries du journal fanatique, qui se mêle au reste de ce qui ne le regarde pas ; et sont aussi de nature à faire mieux comprendre aux catholiques, toute la reconnaissance qu'ils doivent à leur clergé.

Que l'on agite cette question tant que l'on voudra ! Le résultat inévitable sera toujours la démonstration de ce fait-ci : le clergé de tous les diocèses ne reçoit qu'une bien faible rémunération pour les services inappréciables qu'il rend.

—o—

Notice biographique de l'abbé Sigogne.

—

Nous croyons intéresser et édifier nos lecteurs, en leur donnant une courte notice de l'abbé Sigogne que doivent connaître, de nom seulement, la plupart de ceux qui n'ont pas lu le remarquable ouvrage de M. l'abbé Casgrain : "Un pèlerinage au pays d'Évangéline." (1)

L'abbé Sigogne appartenait au diocèse de Tours, et faillit, avant de mettre le pied en Acadie, payer de sa vie le refus de prêter serment à la constitution civile du clergé. Il était déjà sur l'échafaud, le couperet sur la tête, quand le bourreau reçut l'ordre de le laisser aller en liberté. On dit qu'il dut d'échapper à la guillotine, à l'influence de son père, révolutionnaire et maire de Lyon, à cette époque. Après cet incident, l'abbé Sigogne se tint assez long-

(1) Ce travail auquel nous empruntons presque tous les détails qui suivent, à ce l'honneur, comme on se le rappelle sans doute, d'être couronné par l'Académie Française.

temps caché en France avant de passer en Angleterre, où il était depuis deux ans lorsque Mgr de la Roche, évêque de Saint-Paul de Léon, lui fit l'offre de se consacrer aux missions de l'Acadie. Il accepta avec l'empressement d'un apôtre l'invitation qui lui était faite, et le 4 juillet 1799 il arrivait au Cap de Sable.

Nous pouvons dire sans exagération que l'abbé Sigogne a été pour la Acadie, non seulement un missionnaire zélé, mais un homme vraiment providentiel. Car il ne fallait rien moins qu'un homme d'une aussi grande vertu et d'une semblable énergie, pour réveiller chez ce peuple la lumière de la foi qui avait brillé d'un si vif éclat jusqu'à la tourmente de 1755.

Son extérieur ne laissait guère soupçonner sa force morale et physique. Il était de taille ordinaire, fort maigre, et semblait même timide ; mais, en revanche, ses yeux étaient comme des tisons ardents.

L'abbé Sigogne fixa sa résidence à Sainte-Marie, la plus importante des deux missions qu'il desservait. Il comprit, dès le début, qu'il fallait à ces brebis sans pasteur depuis longtemps, une règle sévère. Au reste, s'il était pour les autres d'un rigorisme un peu outré, il l'était davantage pour lui-même. Seul dans le misérable réduit qui portait le nom de presbytère, il y vivait en anachorète. Les loisirs que lui laissait l'exercice du ministère, étaient consacrés à la prière, à l'étude et aux travaux manuels.

On conçoit facilement l'impression que devait produire un homme d'une pareille trempe de caractère, sur un peuple pour qui ce spectacle était tout nouveau. Quand ils le voyaient monter à l'autel, administrer les sacrements, et se livrer à de longues oraisons avec un recueillement vraiment angélique, ils restaient stupéfaits d'admiration. S'il montait en chaire, son éloquence passionnée les captivait et les subjuguait. Il les faisait tour à tour trembler d'effroi à la pensée des jugements de Dieu, ou pleurer d'attendrissement en leur faisant le tableau

des beautés du ciel et des bontés de Dieu. Aussi, la face de la mission changea en peu d'années; les mœurs pures et simples des beaux jours d'autrefois re fleurirent, et le zèle pour les choses de Dieu succéda à la tiédeur. L'église et le presbytère de Sainte-Marie furent rebâtiés d'après ses plans; l'église et le presbytère de Sainte-Anne, mis en construction.

Une des grandes joies de sa carrière fut de recevoir Mgr Denaut, qui se rendit en 1803 jusqu'à Sainte-Marie et au Cap de Sable.

« Permettez-moi, lui écrivait-il peu après, d'admirer votre zèle et de m'en féliciter moi-même. Le voyage difficile et long que vous avez entrepris l'été dernier pour le salut des âmes, m'a agréablement surpris et édifié. J'ai reconnu un homme apostolique. Que le Seigneur soit à jamais béni de vous avoir inspiré le dessein, donné le courage, l'occasion et le moyen de visiter notre pays nouveau et écarté! Je crois que c'est le coin le plus difficile à visiter, étant si hors de portée.

« On a déterré, il y a quelque temps, ici, une très belle pierre bien polie sur une face; elle sera apportée au plus tôt auprès de l'église pour servir de monument et perpétuer le souvenir de la première visite d'un homme apostolique en ce pays, en gravant dessus avec le ciseau, (ce que je puis bien faire), la date de l'année et du jour de l'arrivée de Votre Grandeur. Je me persuade qu'elle ne désapprouvera pas ce petit tribut de mon admiration pour cette visite, ainsi que de ma reconnaissance.»

La fin surtout de sa lettre est à lire et à méditer dans les circonstances actuelles.

« Le jour de l'érection de la charpente de l'église d'Argyle, continue l'abbé Sigogne, ainsi que le lendemain, ont été comme des jours de fête et de joie. Français, Anglais, catholiques, protestants de toutes sortes, semblaient tous ne faire qu'un, n'avoir qu'un dessein; tous s'empresaient unanimement et se réjouissaient également

en s'entr'assistant. Vingt moutons ont été tués, pour faire le régal et donner à manger aux étrangers, qui y étaient en assez grand nombre pour l'endroit; plusieurs étaient venus de fort loin. Pour finir, j'ai fait placer une croix couronnée de fleurs et de feuillage, au dessus de la charpente; et les Anglais avec moi, ainsi que les Français, en mettant ce bouquet, ont souhaité succès à l'église de Sainte Anne, en buvant un coup, et à leur ordinaire, en faisant tourner leurs chapeaux au dessus de leurs têtes, en donnant trois fois le cri de joie, et les Français s'y joignirent. La part que j'ai prise en cette affaire assurera sans doute Votre Grandeur de toute ma satisfaction en ce moment.» (1)

(Suivre.)

ACTIONS DE GRACES A SAINTE ANNE.

On lit dans les *Annales* :

*** Je viens, le cœur plein de joie et de reconnaissance, vous demander une petite place dans vos Annales pour dire tout haut : merci à notre bonne Mère sainte Anne.

J'avais hier le bonheur de me consacrer irrévocablement à Dieu dans l'état religieux; et ce bonheur, c'est à sainte Anne que je le dois.

Depuis longtemps, je me sentais appelée à ce saint état, mais ma mauvaise santé était un obstacle insurmontable à la réalisation de ce désir. Je promis alors à la bonne sainte Anne de faire publier cette faveur dans ses Annales, si elle m'obtenait la grâce de suivre ma vocation. Forte de ma confiance en cette bonne Mère, je fis aussitôt des démarches dans ce but; le succès, comme vous le voyez, a répondu à mon espérance.

Grâces en soient rendues à jamais à sainte Anne.

UNE SŒUR DE LA CHARITÉ.

Boston, Mass.

La bonne sainte Anne vient de manifester sa charitable puissance envers Léon Lacourse, un de mes petits-fils. Cet enfant, ayant un grand couteau à la main, courait dans une cote avec toute la légèreté de son

(1). Lettre de l'abbé Sigogne à Mgr Denaut, 6 février 1804.

âge, lorsqu'un de ses compagnons le pousse pour jouer et le fait tomber par terre. Mais voici que dans sa chute le couteau s'enfonce dans le ventre de l'enfant, y ouvre une plaie de huit pouces de long, et met les intestins à découvert. Le médecin, mandé en toute hâte, déclare la guérison impossible et annonce la mort prochaine de la victime. A ce moment, la pensée de la bonne sainte Anne se présente à mon esprit, et je lui demande la guérison de mon petit Léon, en lui promettant que si elle m'accordait cette faveur, je la publierais dans les *Annales* de Lévis.

Au bout de cinq jours, l'enfant pouvait déjà se remuer seul dans son lit, et en peu de temps il était complètement guéri. C'est avec bonheur que je viens accomplir mon engagement, et j'invite vos nombreux et bienveillants lecteurs à remercier avec moi la grande Thaumaturge du Canada.

VE O. L.

—o—
CONSULTATIONS

1o Doit-on réciter en latin ou en langue vulgaire, les prières ordonnées par Léon XIII à la suite des messes basses ?

R. En langue vulgaire. (S. R. C. 20 août 1884).

2o Que penser des aubergistes, hôteliers, restaurateurs, etc., qui donnent à manger, ou reçoivent sous leur toit tous les voyageurs qui se présentent, hérétiques et autres ?

R. Ils n'encourent pas l'excommunication, puisqu'ils ne reçoivent pas les hérétiques comme tels, mais bien comme simples voyageurs.

Il en serait autrement d'un maître d'hôtel qui logerait et garderait sciemment chez lui un hérétique qui se serait établi dans un endroit, par exemple, pendant la saison des eaux, pour dogmatiser et propager ses erreurs. Il devient alors *fauteur* de l'hérésie, en donnant l'hospitalité à un homme qui la répand autour de lui et ne pourrait l'y répandre, si on lui fermait toutes les portes.

3o Ceux qui gardent des livres hérétiques, avec l'intention de les détruire feuille par

feuille, comme font les épiciers et d'autres marchands, tombent-ils sous les censures ?

R. Ils y tombent certainement, d'autant plus qu'en vendant leurs marchandises ils propagent le poison de l'hérésie contenu dans les pages qui servent à les envelopper.

4o Ceux qui sont préposés à la garde des bibliothèques communes, dans les maisons religieuses ou dans les séminaires, en courent-ils l'excommunication, en y retenant des livres défendus ?

R. Non, car ils ne sont point, dans ce cas, détenteurs de ces livres, en leur nom privé, mais au nom des communautés auxquelles ils appartiennent.

Il en est de même de ceux qui sont chargés des bibliothèques des villes; s'ils y gardent des livres hérétiques ou d'autres livres prohibés, ce n'est pas en leur nom, mais au nom des autorités dont ils sont les mandataires dans leur emploi.

Il n'est pas besoin d'ajouter qu'ils ne peuvent toutefois lire ces livres, sans une *permission expresse de l'autorité compétente*.

—o—
De la Médiance et de la Calomnie.

1. Médire, c'est faire connaître un défaut ou une faute du prochain, capable de nuire à sa réputation. Si le mal qu'on dit du prochain est faux, c'est calomnie. Si le mal qu'on en dit est vrai et si ce mal n'est pas connu, c'est médiance, quand on le fait connaître sans raison légitime. Tandis que la faute d'autrui est secrète, c'est lui faire injure que de la faire connaître à ceux qui ne la savent point; et quand même elle serait publique, c'est ordinairement manquer de charité que d'en parler.

On doit d'autant plus craindre ce vice, que peu de personnes en sont exemptes; et ce qui est déplorable, souvent même des gens éclairés n'en font aucun scrupule. On tombe dans ce péché en plusieurs manières, et très souvent sans attention, parce qu'on ne veille pas sur soi-même.

1. On y tombe, lorsqu'on dit positivement du mal d'autrui, ainsi que nous venons de l'expliquer. 2. Lorsqu'on exagère, qu'on augmente une chose qui est déjà connue, et qu'on en fait connaître plus que les autres n'en savent. 3. Lorsqu'on tourne en ridicule la conduite, les manières, ou la famille d'autrui ; lorsqu'on donne un mauvais sens à ce qu'il dit et à ce qu'il fait ; et (ce qui est bien plus criminel) lorsqu'on interprète mal ses bonnes intentions et ses bonnes œuvres, ou qu'on en diminue l'estime. Combien de gens, qui passent pour vertueux, tombent dans cette faute ; qui n'y prennent même pas garde, parce que l'envie les aveugle !

4. On peut même par le silence tomber dans la médisance. Voici le cas : on loue, en votre présence, une personne qu'on sait être connue de vous, et vous n'en dites rien, ou vous ne la louez que faiblement : votre silence et votre affectation font penser qu'il y a quelque chose sur le compte de cette personne dont vous cachez les bonnes qualités. Un silence qui serait plus marqué, serait encore plus criminel. Par exemple : *Si j'osais parler, j'aurais bien des choses à dire sur le compte de cette personne ; mais pour ne pas blesser la charité, je veux me taire.* Un tel discours est une médisance des plus malignes, qui fait penser d'autrui plus de mal qu'il n'y en a.

5. D'autres médisent par compassion : *Vous ne savez pas, disent-ils, ah ! quel dommage ! quel malheur ! de si honnêtes gens ! une fille si sage ! une servante si fidèle ! l'auriez-vous cru ? telle chose est arrivée.* Une pareille médisance, (fût-elle sortie d'une bouche dévote,) est, dit saint François de Sales, comme un trait envenimé qu'on trompe dans l'huile, afin qu'il passe plus avant.

6. Enfin, un geste, un sourire, un *mais* un coup de tête, un petit air de mépris, ou de dédain, un seul mot, en parlant d'autrui, suffisent pour en faire penser plus qu'on ne voudrait, et pour porter un rude coup à sa réputation.

II. Le principe et le motif de la médisance n'est pas le même dans tous : les uns médisent par malice, par haine, par envie, par vengeance, par ressentiment et avec dessein de nuire au prochain ; les autres par indiscretion, par légèreté d'esprit et par une facilité de dire tout ce qu'il savent. Quoique les premiers soient les plus criminels, les seconds ne sont pas sans péché, puisqu'ils fiétrissent également la réputation d'autrui.

Il faut cependant remarquer que ce n'est pas médisance de découvrir un vice ou un défaut d'autrui, lorsque c'est pour le bien de l'Etat, pour l'honneur de la religion, pour l'édification des autres, ou pour l'avantage de celui de qui on parle, ou pour empêcher qu'il ne nuise à d'autres ; pourvu qu'on n'en parle qu'à des personnes prudentes qui puissent y apporter du remède ; c'est même charité d'en parler de la sorte, et quelque fois il y a obligation. Ce serait une charité scrupuleuse et mal réglée, que de ménager mal-à-propos la réputation d'un homme de mauvaise foi et d'un scélérat, lorsqu'elle est préjudiciable au public.

III. Si la médisance est légère et de peu de conséquence, elle n'est que péché véniel ; mais la médisance, en matière de conséquence, est un péché considérable. Vous jugerez de son énormité par les vertus qu'elle combat : elle est contraire à la justice, à la charité, à la prudence et à l'humilité.

(A suivre).

NOUVELLES RELIGIEUSES.

La cérémonie de la consécration de la Basilique de Ste-Anne de Beaupré commencera à huit heures précises, le 16 du courant.

QUÉBEC.—Une grande assemblée a eu lieu, le 28 avril dernier, à l'Université Laval, Québec, pour protester contre l'usurpation continuée du pouvoir temporel du Pape. Son Eminence le cardinal-archevêque présidait et l'élite des citoyens de Québec remplissait la salle.

M. l'abbé Labrecque et l'honorable juge

Routhier ont successivement porté la parole en proposant les résolutions suivantes.

1o Que pour sauvegarder les intérêts spirituels de l'Eglise, il faut que son chef soit revêtu de la *Souveraineté Temporelle* afin d'assurer son indépendance et sa complète liberté d'action, et qu'il est du devoir de tous les catholiques de favoriser, par tous les moyens dont ils peuvent disposer, le rétablissement de cette souveraineté.

2o Que le *Pouvoir Temporel* de la papauté est également nécessaire aux intérêts matériels, à la paix et à la prospérité des Etats, et qu'en travaillant à son rétablissement, les souverains et les peuples assureront leur propre bonheur.

— M. l'abbé Robert Lagueux, de Saint-Remuald, a été fait sous-diacre le samedi saint, au séminaire canadien.

MONTREAL.—Tous les journaux de Montréal s'accordent à dire que la grande assemblée *anti-Jésuite*, tenue dernièrement dans cette ville, a été un superbe fiasco. Les catholiques, ainsi que la très grande majorité des protestants, ont eu le bon esprit de rester chez eux, et de ne pas répondre autrement que par le dédain, aux provocations de ces émergumènes. Cette attitude est digne des plus grands éloges.

— Le Supérieur du séminaire de Saint-Sulpice est attendu vers le milieu de mai.

SHERBROOKE.—M. l'abbé J. A. R. Plamondon vient d'être transféré de Marbleton à Saint-Adolphe de Dudswell.

ROME.—Léon XIII a décidé de créer cardinal, S. G. Mgr François de Paul, comte de Schœnborn, archevêque de Prague et Primat de Bohême.

—Mgr Agliard, Archevêque titulaire de Césarée, est nommé nonce en Bavière, et l'Archevêque de Pérouse, Mgr Foschi, est désigné pour occuper le même poste à Bruxelles.

—On dit que les autorités du collège de Lévis ont l'intention de faire construire, cet été, une chapelle adjacente au corps principal de l'édifice.

—Les dames religieuses du Bon Pasteur ont commencé hier à domicile, en cette ville, une quête en faveur de leur œuvre.

MALINES, BELGIQUE.—La prochaine promotion de S. G. Mgr Guossens au Cardinalat, est accueillie avec joie par tout le pays. De toutes parts, il s'élève comme un plébiscite de respectueuse affection pour ratifier l'honneur que S. S. le Pape Léon XIII fait à la Belgique en la personne du sage et bien aimé Archevêque de Malines.

Les catholiques belges sont heureux de voir leur patrie représentée de nouveau dans le Sacré Collège, "le Sénat le plus auguste de tous ceux dont parle l'histoire," disait M. Tiers à la tribune française, et ils s'inclinent avec une filiale gratitude devant l'illustre Pontife qui, en décernant la pourpre romaine à Mgr Goossens, a comblé un de leurs vœux les plus chers.

LÉVIS.—Son Eminence le Cardinal Taschereau a fait lundi, de cette semaine, la visite pastorale de l'Hospice S. Joseph de la Délivrance et du Couvent de Notre Dame, et mardi, la visite pastorale du Couvent de S. Joseph de Lévis.

—Mgr Bégin, évêque de Chicoutimi, est arrivé à Québec dimanche dernier et est descendu au Séminaire. Sa Grandeur est partie pour Ottawa, lundi, et elle doit assister à la réunion de la Société Royale du Canada qui se tient dans cette ville.

PETERBORO.—La consécration de Mgr Richard Alphonse O'Connor, troisième évêque de Peterboro, a eu lieu dans la cathédrale de cette ville, mercredi dernier.

Le prélat consécrateur était l'évêque de Kingston, assisté des archevêques de Montréal et d'Ottawa; et le sermon de circonstance a été donné par l'évêque de London. On comptait dix archevêques et évêques et un peu plus de 100 prêtres.

Le nouvel évêque est né à Listowel, Kerry, Irlande, en 1828. Venu jeune au Canada, il fit ses études classiques au collège Saint-Michel, de 1852 à 1858. Il étudia ensuite la théologie au grand séminaire de Montréal. Les ordres mineurs lui ont été conférés par Mgr Bourget. Il fut ordonné prêtre par Mgr Lynch en 1861, et servit comme vicaire à Toronto jusqu'à l'année suivante, alors qu'il succéda à M. l'abbé Mulligan. Il devint successivement curé à Niagara, Adjala et Barrie. Il tenait depuis 1870 la cure de cette dernière localité, quand il fut appelé au siège épiscopal de Peterboro. Il y laisse un rare souvenir de ses vertus, et une belle église et un beau couvent comme monuments de son zèle et de son dévouement.